



Chers producteurs,

Le glanage est comme vous le savez, une pratique légale du code rural, ouverte à tout citoyen, et qui rencontre de plus en plus de succès... Parfois, le glanage entraîne des incompréhensions voire des dérives : les citoyens ne contactent pas le producteur, certains viennent dans des parcelles non encore récoltées, d'autres prennent des risques en termes de sécurité.

Suite à l'interpellation des producteurs, le [Collège des Producteurs](#), le Centre Interprofessionnel Maraîcher ([CIM](#)), l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité ([Apaq-W](#)) et la Cellule [Manger Demain](#) initient **une action de sensibilisation**.

Pour **vous aider à communiquer** de façon positive sur le sujet, éviter les vols et **guider les citoyens sur la bonne façon de pratiquer**, nous avons quelques informations à vous partager. Dans cet e-mail vous trouverez une affiche, un dossier avec différents formats pour Facebook et Instagram, une vidéo à partager.

Libre à vous de les utiliser selon les périodes les plus adaptées à vos périodes d'activité.



Des affiches pour vos parcelles

▶ Fatigué du glanage sauvage en dehors des bonnes périodes ? Voici des affiches A2, qui sont imprimées et à votre disposition au Centre Interprofessionnel Maraîcher (CIM). **Pour venir chercher vos affiches, contactez :**
Email : info@legumeswallons.be
Tél : +32 (0)81 87 58 99

▶ Nous vous conseillons d'ajouter un petit papier, avec votre numéro de téléphone pour rappeler aux citoyens de vous contacter avant de se lancer dans le glanage de votre parcelle !

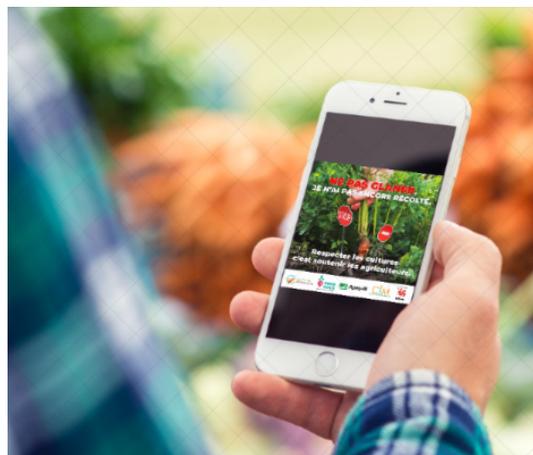


Télécharger le
PDF format A2

Des visuels pour vos réseaux sociaux

▶ Lorsque vos parcelles seront prêtes à être glanées, vous pouvez en informer les habitants de votre commune **en postant ces images** sur votre page Facebook et /ou Instagram. Le message est alors « *J'ai terminé ma récolte, vous pouvez glaner* »

▶ Vous pouvez aussi **contacter votre Commune** pour lui demander de relayer les parcelles et périodes auxquelles les gens peuvent venir ou non glaner.



Télécharger le dossier avec
les différents formats

Vidéo "le glanage, guide pour les débutants"

▶ Réalisée par le GAL-Burdinale-Mehaigne (financement LEADER), cette vidéo souligne l'importance du lien avec l'agriculteur et renseigne sur le "quand" et le "comment" glaner. Elle est aussi disponible sur Facebook, partagez-là [à partir de ce lien](#)



Voir la vidéo sur Youtube

Ressources disponibles sur le portail Manger Demain

La [Cellule Manger Demain](#) met à votre disposition des témoignages et actions concrètes pour favoriser l'inclusion des producteurs sur les enjeux d'alimentation durable.



En savoir plus

Vous avez des questions ? Besoin d'aide pour télécharger les supports ?
Contactez Mathilde Eck, Chargée de mission pour le secteur horticulture comestible au 0495 307806 ou via mathilde.eck@collegedesproducteurs.be

Retrouvez le Collège des Producteurs sur les réseaux sociaux



Vous recevez ce message car vous vous êtes inscrit à la newsletter mensuelle du Collège des Producteurs ou sur Filagri.be

[Si vous ne souhaitez plus recevoir nos e-mails, vous pouvez vous désabonner en cliquant ici](#)

© 2023 SOCOPRO asbl
Avec le soutien de la Wallonie.